

Somme *Numérique*

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019

Comité syndical du 12 décembre 2018

Préalablement au vote du budget primitif 2019, le débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du syndicat mixte inscrite dans le code général des collectivités territoriales. En dehors de cette obligation légale, il constitue une étape essentielle qui participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Le rapport d'orientation budgétaire doit ainsi comprendre :

- Les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

SOMMAIRE

I. RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS 2018

II. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE

III. SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES

1. Les recettes de fonctionnement de Somme numérique

- ❖ Budget principal
- ❖ Budget annexe
 - le réseau de fibre optique
 - Le centre serveurs

2. Les dépenses de fonctionnement

- ❖ Dépenses de personnel
- ❖ Autres dépenses de fonctionnement du BUDGET PRINCIPAL
- ❖ Autres dépenses de fonctionnement du BUDGET ANNEXE

IV. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

1. BUDGET PRINCIPAL – les matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail
2. BUDGET PRINCIPAL – l'acquisition de nouveaux bureaux pour le siège du syndicat mixte
3. BUDGET ANNEXE – la création du centre de services numériques mutualisés
4. BUDGET ANNEXE - L'opération 2012-2018 de mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique – Montée en débit et Ftth
5. BUDGET ANNEXE - Les raccordements FTTH
6. BUDGET ANNEXE - l'opération 100% FTTH 2019-2024

V. LA DETTE

1. La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte
2. Les besoins d'emprunt pour l'année 2019

I. RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS 2018

L'année 2018 a été marquée par plusieurs actes importants :

1. La stabilisation du rythme de construction des prises FTTH et l'accélération de leur mise en commercialisation, avec la négociation et la conclusion d'un avenant à la convention de Délégation de Service Public avec la société COVAGE permettant de prendre en compte la nouvelle ambition de notre projet « Somme 100 % FTTH ».
2. La préparation et la passation du marché de travaux nécessaire à la mise en œuvre de ce projet « 100 % FttH » et la réalisation des études nécessaires à l'intégration des nouvelles communes seino marines ayant rejoint la communauté de communes des Villes Sœurs.
3. L'implication de Somme Numérique et de ses prestataires dans le projet d'Amiens Métropole du Bus à Haut Niveau de Service : fibrage en cours de 200 armoires nécessaires à la gestion des bus et de la circulation ; négociation avec notre délégataire Covage d'un tarif sur mesure de ces liaisons en tant qu'objets connectés pour limiter la charge de fonctionnement liée à cette mise à disposition des fibres.
4. La passation d'un nouveau marché d'infogérance en lien avec les services informatiques de nos membres (Département et Amiens Métropole en particulier) et la reconduction de la société Neuronnexion avec un suivi plus précis ouvert à nos membres, prenant en compte le déménagement de nos services dans le data center en cours d'acquisition. La négociation de la promesse de vente par le MIPIH du data center de la Vallée des Vignes, ainsi que de bureaux et parkings, a été menée en parallèle.
5. Le nouvel appel d'offres pour la fourniture d'une plate-forme ENT a conduit à l'adoption de la plate-forme « ONE – NEO » de la société Open Digital, permettant de mettre à disposition des écoliers et collégiens de la Somme un ENT conçu comme un « réseau social éducatif » à des coûts encore réduits par rapport à la plate-forme précédente. Nous avons en parallèle pris toute notre place dans la démarche du groupement de commandes régional réunissant Région Départements et syndicats mixtes numériques des Hauts de France.

II. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE

Le syndicat mixte Somme Numérique évolue dans un contexte juridique désormais clairement établi et qui s'est largement étoffé ces dernières années.

L'article 2 de ses statuts stipule que le syndicat mixte a pour objet principal d'intervenir « dans le domaine de l'établissement et l'exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques ».

Il a en outre pour missions de favoriser le développement des usages dans les domaines de l'éducation, la culture, la formation, la santé, la citoyenneté, l'économie et l'emploi. Il peut également proposer des prestations de services à ses membres à partir de son centre serveurs.

❖ L'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit

Du point de vue du développement des infrastructures, l'action du syndicat mixte reste liée aux quelques textes fondateurs suivants :

Loi n° 2004-575 pour la confiance en l'économie numérique.

- **Article L1425-1** du code général des collectivités territoriales qui autorise les collectivités territoriales à déployer, voire à gérer des réseaux de communications électroniques, les RIP (réseaux d'initiative publique).

Loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, dite Pintat

- faciliter la transition vers la télévision numérique (TNT)
- prévenir l'apparition d'une fracture numérique dans le très haut débit, avec la mise en place de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) à l'échelle du département au moins (article 23)
- création d'un fonds de soutien aux projets d'aménagement numérique inscrits dans un SDTAN (article 24)
- obligation de mutualisation des travaux dans le but de favoriser la pose de fibre optique à l'occasion de travaux sur les infrastructures des réseaux aériens et souterrains (article 27) - Décret n° 2010-726 du 28/6/2010 pris en application de l'article L.49 du CPCE)
- enfouissement coordonné dans un ouvrage souterrain commun d'une ligne aérienne du réseau électrique et de la totalité des câbles de communications électroniques aériens correspondants (article 28)

Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, dite Loi de relance

- Obligation est faite aux détenteurs d'infrastructures mobilisables d'accueillir des réseaux de communications électroniques.

Lancé en février 2013, **le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022**, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.

Pour atteindre cet objectif, il mobilise **un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, dont 3,3 milliards d'euros de l'État**, pour déployer les infrastructures de l'Internet très haut débit sur tout le territoire.

Ce Plan, unique en Europe, représente un défi inédit qui vise à :

- **Renforcer la compétitivité de l'économie française et l'attractivité de la France** par le raccordement prioritaire en fibre optique des zones d'activités économique,
- **Rendre possible la modernisation des services publics sur l'ensemble du territoire**, y compris dans les zones rurales et de montagne, en apportant un accès à Internet performant les établissements scolaires, les hôpitaux, les maisons de santé, les maisons de l'emploi, etc.,
- **Donner accès aux usages numériques à tous les citoyens.**

Selon les données de France Très Haut Débit :

- 100% des départements et collectivités d'Outre-mer sont impliqués dans le Plan France Très Haut Débit autour de 84 projets.
- 31,2% des ménages et locaux professionnels dans les territoires ruraux avaient accès l'Internet Très Haut Débit au 31 décembre 2016.

Dans les territoires ruraux, les collectivités territoriales déploient des réseaux publics mobilisant plusieurs types de réseaux d'accès à Internet d'ici 2022, pour 45% de la population, en mobilisant un investissement de 13 à 14 milliards d'euros, dont une subvention de l'État de 3,3 milliards d'euros.

Le Directeur de l'Agence du Numérique a informé le Président Varlet par courrier du 1^{er} juin 2018, que le Comité de Concertation France Très Haut Débit avait rendu un **avis favorable sur le projet porté par Somme Numérique** permettant d'atteindre l'objectif de couverture 100% FttH sur son territoire de compétence.

Malheureusement, le guichet du Plan France Très Haut Débit étant fermé à ce jour, d'autres territoires se trouvent dans l'impossibilité de financer leur programme d'investissement.

❖ Le développement des usages, la dématérialisation et les services d'administration électronique

Du point de vue des services d'administration électronique, le syndicat mixte accompagne les collectivités et établissements publics dans l'évolution de leur organisation et la prise en compte des nouvelles contraintes qui s'imposent à elles dans le domaine de la dématérialisation, l'ouverture des données, le stockage et l'archivage, les échanges de données avec les services de l'Etat ...

- La Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 ;
- Le Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 ;
- Le plan de transformation numérique de la commande publique depuis 2016 ;
- Les nouvelles normes de la dématérialisation des échanges avec le Comptable public et avec la Préfecture ...

Le syndicat mixte constitue un outil au service de ses membres agissant comme un levier technique et financier, permettant la mise en place de projets publics pérennes et économiquement intéressants grâce à l'effet de mutualisation. L'exemple le plus marquant reste à ce jour le développement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles maternelles et élémentaires avec un financement du FEDER depuis le démarrage de l'opération en fonctionnement et en investissement et une baisse des coûts unitaires au fur et à mesure des renouvellements de marchés.

III. SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES

1. Les recettes de fonctionnement de Somme numérique

❖ Budget principal

- L'évolution de la répartition des **cotisations syndicales** entre les membres du syndicat mixte est issue d'une décision prise lors du DOB et du budget 2016, afin d'obtenir une égalité de traitement entre les EPCI :

	2016	2017	2018	2019
Amiens Métropole	0,9	0,82	0,75	0,7
Communautés de communes	0,57	0,61	0,65	0,7
Conseil départemental	0,52	0,52	0,52	0,52

Proposition d'évolution des cotisations syndicales :

Tenant compte de la dynamique des Environnements Numériques de Travail, il est proposé de ne pas augmenter la cotisation des communautés de communes, comme prévu dans le tableau ci-dessus.

Les effets bénéfiques cumulés du renouvellement des marchés ENT, de l'augmentation du nombre d'élèves bénéficiant des ENT et du passage à 40% de la subvention FEDER (dossier en cours d'instruction) donnent une marge de manœuvre intéressante à la section de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2019.

Par ailleurs, afin de répondre à la demande d'effort financier du Président du Département sur une trajectoire de baisse des dépenses de fonctionnement, il est proposé de diminuer la cotisation syndicale à 0,50€ par habitant.

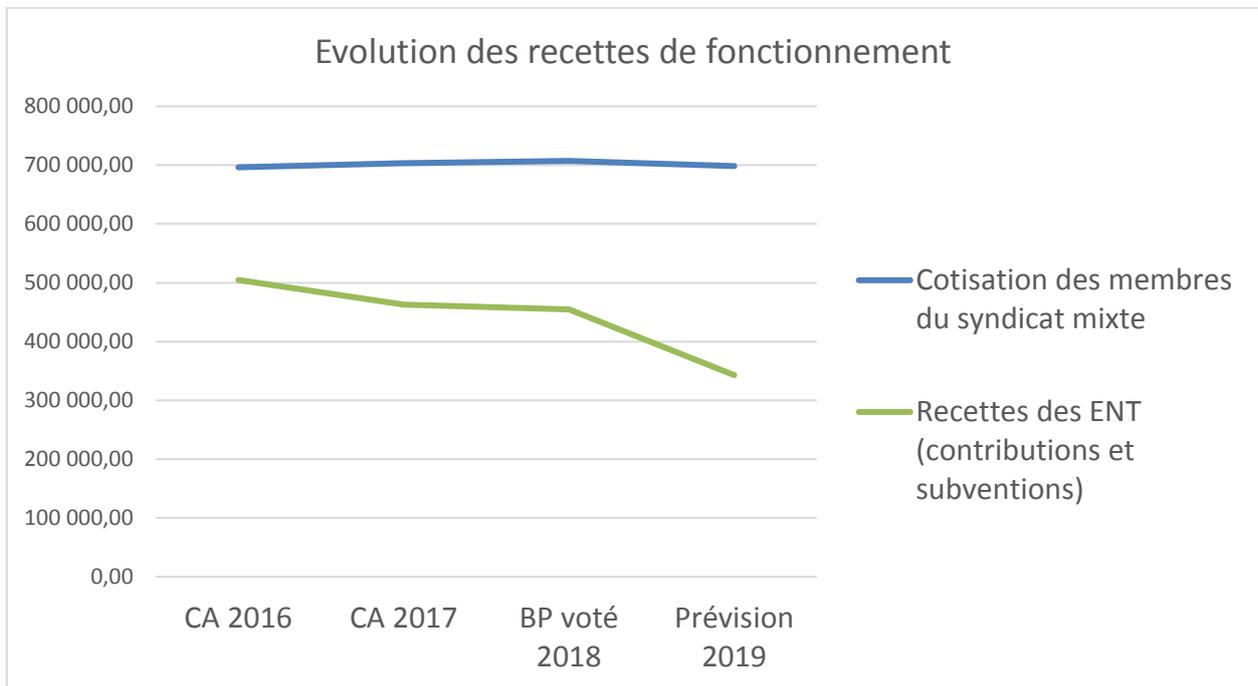
Membre	Cotisation 2018	population	DOB 2019		Variation 2018/2019
Département	297 248,64 €	571879	0,50	285 939,50	-4%
CA Amiens Métropole	136 238,25 €	182600	0,70	127 820,00	-6%
CA Baie de Somme	33 428,20 €	51060	0,65	33 189,00	-1%
CC Avre Luce Noye	15 113,15 €	23354	0,65	15 180,10	0%
CC de la Haute Somme	18 788,25 €	28736	0,65	18 678,40	-1%
CC du Grand Roye	16 393,65 €	25217	0,65	16 391,05	0%
CC du Pays du Coquelicot	18 924,10 €	29018	0,65	18 861,70	0%
CC du Val de Somme	17 289,35 €	26687	0,65	17 346,55	0%
CC du Vimeu	15 644,20 €	23654	0,65	15 375,10	-2%
CC Est de la Somme	13 720,20 €	21076	0,65	13 699,40	0%
CC Nièvre et Somme	18 671,90 €	28717	0,65	18 666,05	0%
CC Ponthieu Marquenterre	22 079,85 €	33879	0,65	22 021,35	0%
CC Somme Sud Ouest	25 431,90 €	39317	0,65	25 556,05	0%
CC Terre de Picardie	12 052,30 €	18586	0,65	12 080,90	0%
CC Territoire Nord Picardie	21 095,10 €	32444	0,65	21 088,60	0%
CC Villes Sœurs	25 499,50 €	39045	0,65	25 379,25	0%
	707 618,54 €			687 273,00	

Cette décision n'engendre pas un transfert ou une augmentation par ailleurs puisque la contribution au service ENT devrait également diminuer pour l'année scolaire 2018-2019, comme indiqué ci-après.

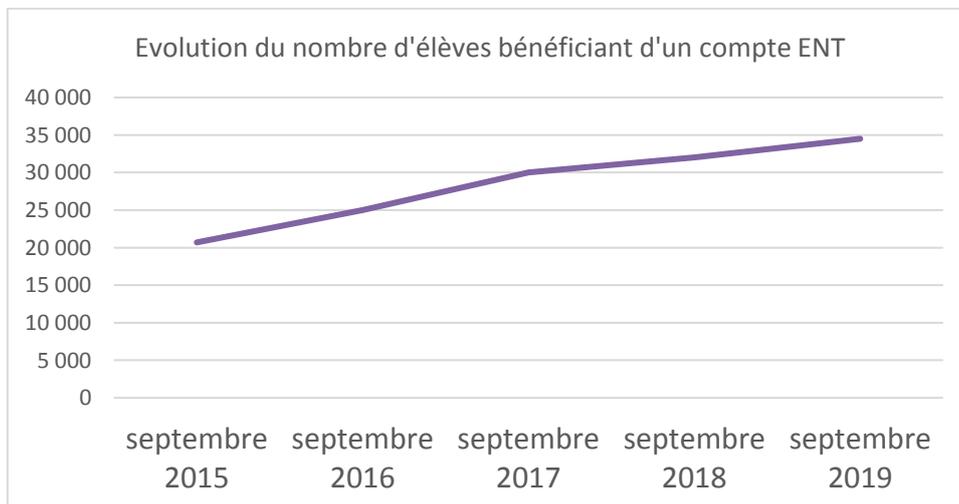
- **La contribution au titre du service mutualisé des Environnements Numériques de Travail** : fixée selon les termes de la Charte de fonctionnement des ENT, cette contribution permet de financer l'accès à la plateforme ENT et ses contenus pédagogiques, déduction faite des subventions perçues au titre du FEDER.
 - o Fixée à 8,30 € par élève depuis 2015, la contribution 2019 sera fixée après le vote du compte administratif 2018, tenant compte des dépenses réalisées et des subventions perçues.
 - o En accord avec les services de la Région Hauts-de-France, une nouvelle demande de financement a été déposée pour les années 2018 à 2020 avec un taux de financement porté à 40% au lieu de 30%.

Ce service concerne à ce jour près de 32 106 élèves.

Considérant la baisse des prix issue des nouveaux marchés mis en place en septembre 2018 ainsi que la demande FEDER en cours d'instruction, la contribution par élève devrait diminuer à minima de 10% pour cette année scolaire 2018-2019.



Les recettes des cotisations syndicales restent stables, tout comme les dépenses d'administration générale. Le service des ENT est en croissance constante en termes de nombre d'élèves et de collectivités concernées sur le territoire mais les coûts unitaires ont largement diminué en parallèle et donc les contributions correspondantes suivent cette courbe.



❖ Budget annexe

• le réseau de fibre optique

Somme Numérique a confié l'exploitation, la supervision, la maintenance et la commercialisation de son réseau de fibre optique à Covage Somme dans le cadre d'une convention de DSP sous forme d'affermage depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les élus du syndicat mixte conservent ainsi la maîtrise de l'aménagement numérique du territoire au travers de la réalisation des investissements dans le cadre de la mise en œuvre du SDTAN. La collaboration avec Covage Somme dynamise l'activité sur le réseau et optimise son utilisation pour la population et pour des usages professionnels.

- **Un accès haut débit et très haut débit pour les sites publics**

Définition du « Site public Membre » tenant compte de la nécessité de circonscrire le raccordement aux sites publics propres aux membres du syndicat mixte justifiant de la relation « in house » pour la fourniture de ces services Haut et Très haut débit :

désigne le point de raccordement d'un membre de Somme Numérique bénéficiaire du service de connectivité réservé aux membres du Syndicat (siège du Département ou de l'EPCI, mairies, centres techniques, ...) et dont la fourniture est assurée pour ses besoins exclusifs dans le cadre de son fonctionnement administratif et de ses activités de services publics directement placés sous son autorité, à l'exclusion de toute forme de délégation de service.

La relation du syndicat mixte avec les communes et EPCI concernés est fixée dans une Charte de fonctionnement approuvée par le Comité syndical le 16 décembre 2014.

Cette prestation intègre les travaux de raccordement réalisés par le syndicat mixte d'une part, l'activation et la fourniture du service par Covage Somme d'autre part.

- **Les prestations de raccordement et activation des sites publics** ; incluant le montant des travaux réalisés pour leur compte, les frais d'activation du délégataire et 5% de maîtrise d'ouvrage pour les études et la gestion de projet des agents de Somme numérique.
 - **La contribution annuelle par site public connecté au réseau** ; fixée dans le catalogue des services de COVAGE à 840€ HT pour un raccordement fibre dédiée et 600€ HT en cas de raccordement au réseau FTTH de Somme Numérique (tarifs base 2017 révisés annuellement).
 - **La contribution au titre de l'accès DSL des sites publics par dégroupage** ; sur un périmètre géographique limité aux équipements installés par le syndicat mixte, selon les tarifs fixés par le délégataire.
- **La commercialisation du réseau aux opérateurs pour un service très haut débit de qualité aux usagers professionnels et particuliers**

La commercialisation auprès des opérateurs est assurée par COVAGE Somme. En contrepartie, le délégataire verse au syndicat mixte des redevances fixes et variables telles que négociées dans la convention de DSP, permettant à Somme Numérique de financer le fonctionnement du service comprenant 5 agents et la gestion du programme d'investissements (annuités d'emprunt).

Panel des redevances	Recettes 2018	Prévision 2019	Variation
Redevance fixe	900 000 €	900 000 €	0%
Redevance pour frais de contrôle de la DSP	54 468 €	55 000 €	1%
Redevance d'usage fixe par prise éligible FTTH	257 400 €	400 000 €	55%
Redevance variable prises commercialisées FTTH	13 056 €	24 000 €	84%
Redevance d'usage des raccordements FTTH et GFU	29 077 €	59 340 €	104%
Total	1 254 001 €	1 438 340 €	15%

L'année 2018 constitue une étape importante dans le suivi de la DSP : la convention a fait l'objet d'une forte négociation ayant donné lieu à l'adoption d'un avenant le 26 septembre 2018.

- Prolongation du contrat de 2 ans ;
- Révision du plan d'affaires avec une augmentation de 40 M€ sur le montant des redevances perçues par le syndicat mixte sur la durée de la convention ;
- Les collectivités adductant plus de 40 sites verront leur redevance mensuelle passer de 70 à 68 €HT.

- **Le centre serveurs**

Le syndicat mixte Somme Numérique dispose d'un centre serveurs réparti sur trois salles techniques situées à Amiens (St Fuscien, Friant et Mipih). Cette infrastructure lui permet de proposer aux collectivités et établissements publics de son périmètre d'intervention, des services liés à la dématérialisation et au développement de l'administration électronique.

L'accès aux services est centralisé sur une plateforme unique dénommée IRIS, ce qui permet de faciliter le travail des agents et des élus qui en bénéficient.

De nombreux services sont mis à disposition des membres du syndicat mixte sans contribution supplémentaire. Le Comité syndical a donc adopté une grille de tarifs différenciée entre EPCI et communes membres et établissements non membres.

Sont joints en annexe au présent DOB

- Le catalogue des services en vigueur ;
- La grille tarifaire telle qu'elle devrait apparaître courant 2019 avec les décisions restant à adopter.
- **Les services mutualisés proposés aux membres** (EPCI et communes) sont retracés dans des Chartes de fonctionnement dédiées
 - **le service de messagerie collaborative**
 - pour un compte classique : 15€ HT / an par boîte aux lettres dès la création
 - pour un compte illimité en volume : 20€ HT /an par boîte aux lettres

Ce service concerne à ce jour le Département de la Somme et 37 communes ou établissements publics. Les recettes attendues pour 2019 s'élèvent à **70 000€ HT** pour 5300 comptes de messagerie.

- **Le service de dématérialisation des actes comptables** (PESV2 et factures électroniques) pour une contribution annuelle de 0,07 € HT par habitant pour les communes et 0,05€ HT par habitant pour les EPCI, avec un plancher de 50€ et un plafond de 5 000€.

Ce service concerne à ce jour 299 communes et 13 EPCI, pour un total de **50 000€ HT**.

- **Les services proposés aux établissements non membres**

Afin de faire face aux demandes des établissements non membres de plus en plus nombreux souhaitant bénéficier des services mutualisés du syndicat mixte et de continuer à pouvoir y répondre de façon efficace, le Comité syndical a approuvé le 27 juin 2016 une grille de tarifs comprenant les services suivants :

- Transmission des actes au contrôle de légalité,
- Accès à la plateforme de marchés publics marchespublics596280.fr,
- Dépôt et gestion des noms de domaine,
- Hébergement de site Web,
- Dématérialisation des flux comptables,
- Messagerie sécurisée collaborative Zimbra,
- Groupement de commandes télécoms

Pour l'année 2019, nous appliquons la revalorisation des prix prévue dans la convention. La contribution annuelle 2019 des établissements non membres s'élève à **30 300€**, sur la base de l'utilisation des services constatée en octobre 2018.

2. Les dépenses de fonctionnement

❖ Dépenses de personnel

Le tableau des emplois permanents comprend 13 postes, tous pourvus en 2018. Les charges salariales sont réparties par service, pour plus de lisibilité des comptes :

Budget principal – administration générale : 280 000€

1. un Directeur
2. une Adjointe au Directeur
3. une Assistante de Direction
4. un chargé de communication (temps non complet 21/35^e)

Budget principal – service administration électronique : 68 000€

5. un Chef de projet Web

Budget principal – service ENT : 116 000€

6. un Chef de projet « e-Education et lutte contre la fracture numérique »
7. une assistante de gestion

Budget annexe – réseau : 290 000€

8. Un Ingénieur chargé de la gestion du Système d'Information Géographique
9. Un Chef de projet en réseaux et infrastructures de télécommunication
10. Un ingénieur chargé du suivi du déploiement FttH
11. Un technicien réseaux
12. Une assistante administrative et financière

Budget annexe – centre serveurs : 35 000€

13. Un agent d'assistance technique chargé des services d'administration électronique

Gestion prévisionnelle des emplois et compétences – besoins du syndicat mixte pour faire face à l'accroissement des activités sur le réseau et le centre serveurs (budget annexe)

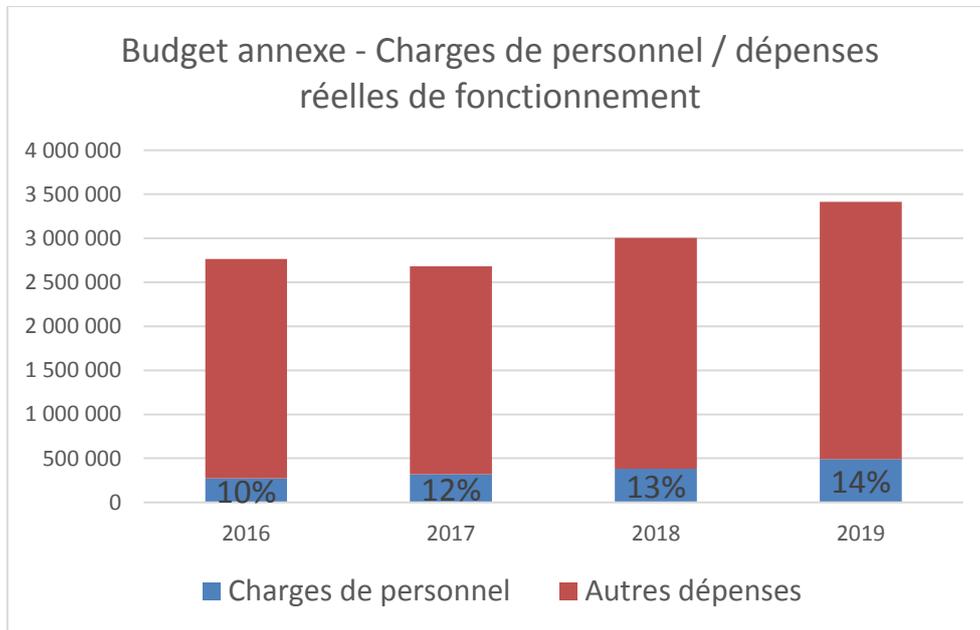
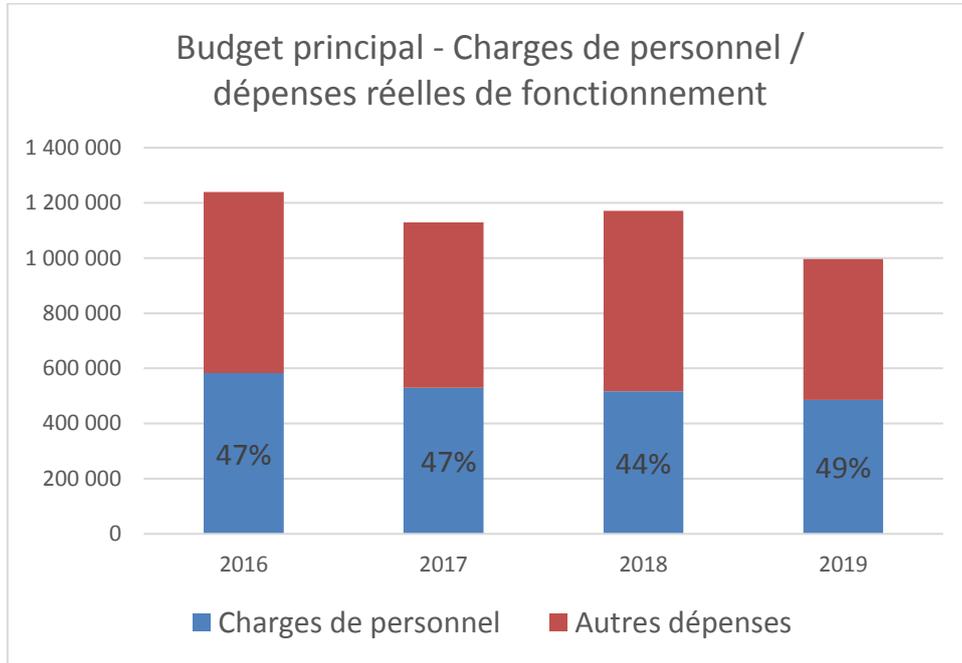
L'acquisition du Data Center et le renforcement du catalogue des services avec notamment la mise en œuvre du projet d'archivage numérique nécessitera de compléter l'équipe avec un assistant administratif et un administrateur système/gestionnaire de salle technique, soit une prévision de 80 000€ pour 2019.

Source de financement : Recettes des services et demande FEDER en cours d'instruction pour la création d'un centre de services numériques mutualisés.

L'exécution du programme FttH 2019-2024 nécessite de renforcer l'équipe avec un assistant comptable et un technicien réseaux pour le suivi des travaux à compter du 2^e semestre 2019, soit une prévision de 60 000€.

Source de financement : Redevances de commercialisation du réseau

Les graphiques suivants présentent la part des charges de personnel parmi les dépenses réelles de fonctionnement de chaque budget. *Les données des exercices 2018 et 2019 sont estimatives.*

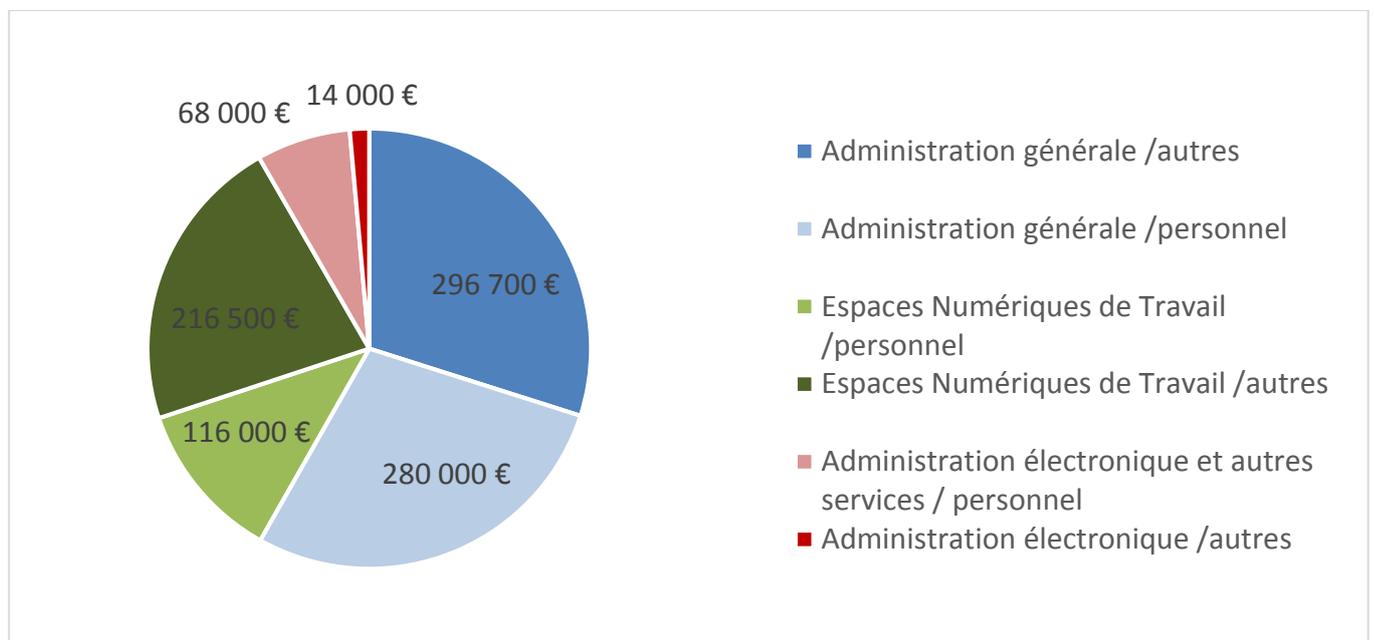
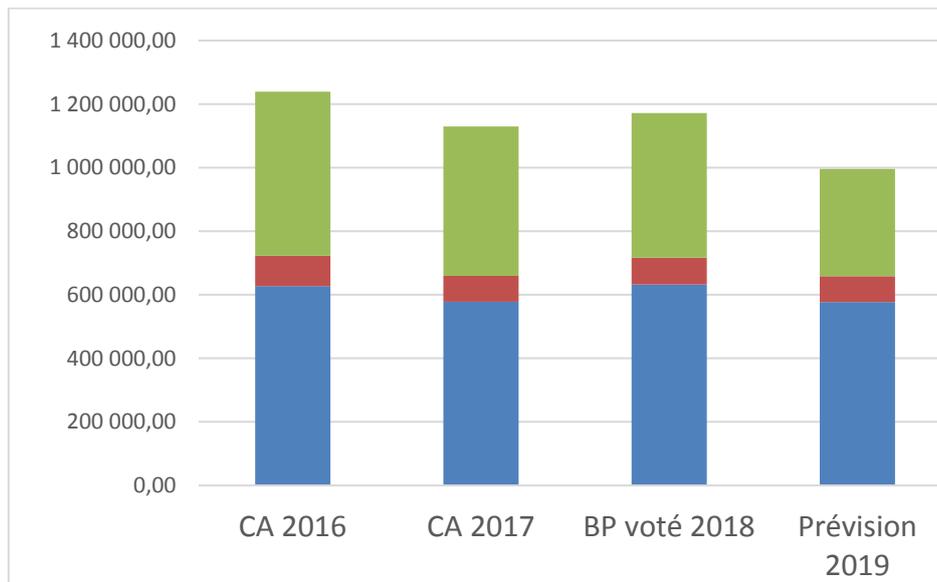


❖ Autres dépenses de fonctionnement du BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retrace les activités suivantes : Fonctionnement de la structure, Administration électronique et Espaces numériques de travail.

Issues des prévisions exposées au présent DOB 2019, les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal s'élèveraient à 1 050 000€ contre 1 192 600€ inscrits au budget primitif 2018.

La diminution de la section de fonctionnement du budget principal est la conséquence des baisses de prix des marchés dédiés aux Espaces Numériques de Travail qui ont été renouvelés pour la rentrée de septembre 2018.



Les dépenses prévisionnelles du BUDGET PRINCIPAL hors personnel, s'élèvent à 510 500€.

Pour l'administration générale (280 000€), elles concernent pour 1/3 le loyer et les charges locatives, et par ailleurs les frais de représentation des élus, la communication et tous les moyens administratifs généraux liés au fonctionnement de la structure.

Pour le pilotage de l'administration électronique (14 000€), il s'agit de l'adhésion à l'ADULLACT.

Pour les Espaces Numériques de Travail, il s'agit à 90% des frais d'accès à la plateforme mutualisés. Les autres charges concernent les moyens administratifs du service.

❖ **Autres dépenses de fonctionnement du BUDGET ANNEXE**

Le budget annexe retrace les activités relatives au centre serveurs et au réseau.

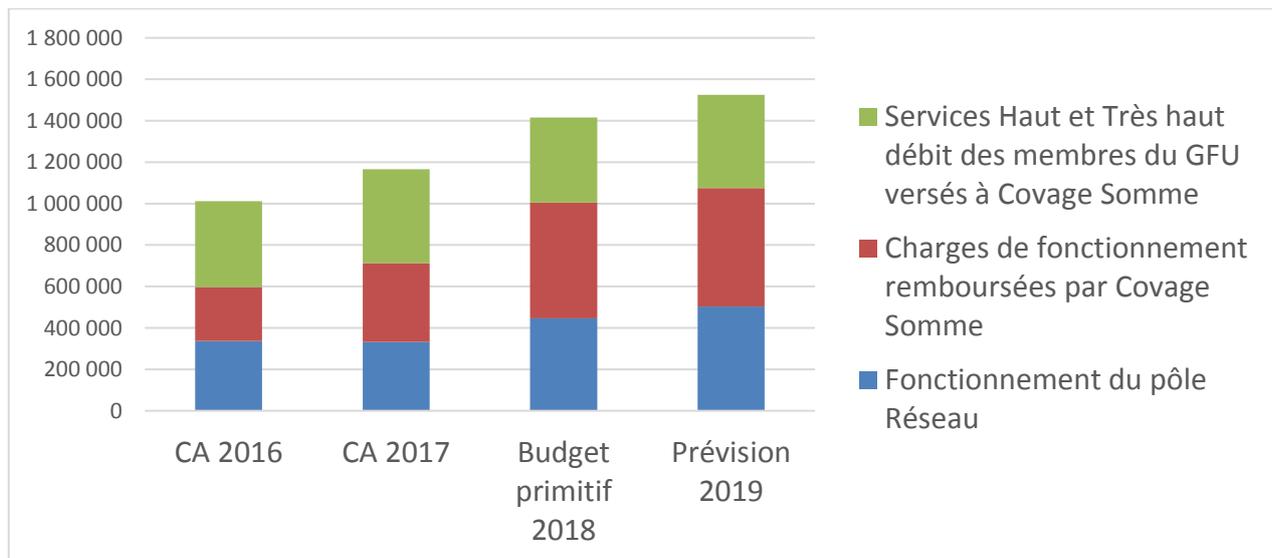
Issues des prévisions exposées au présent DOB 2019, les dépenses de la section de fonctionnement du budget annexe s'élèveraient à 8 040 000€ contre 6 235 140€ inscrits au budget primitif 2018.

Présentation simplifiée des équilibres de la **section de fonctionnement** du budget annexe :

Section de fonctionnement du Budget annexe	Dépenses	Recettes
Centre serveurs	545 000€	510 000€
Exploitation et commercialisation du réseau	1 500 000€	2 530 000€
Amortissement	3 200 000€	1 400 000€
Financement des opérations d'investissement*		3 600 000€
Intérêts des emprunts	1 360 000€	
Virement en section d'investissement	1 435 000€	
Total	8 040 000€	8 040 000€

*Financement des opérations d'investissement : le syndicat mixte perçoit en fonctionnement les contributions de ses membres prévues dans les plans de financement des programmes de travaux, ainsi que le remboursement des échéances d'emprunt.

La gestion des extensions de réseau, l'exploitation et la commercialisation (1,5 M€ HT)



>> Les dépenses propres au fonctionnement du pôle RESEAU du syndicat mixte représentent 30% du total du sous-budget, les autres dépenses correspondent à des flux financiers avec le délégataire qui s'équilibrent en dépense et recette, à savoir :

- Les charges de fonctionnement acquittées par le syndicat mixte et remboursées par le délégataire (droits de passage Orange, redevances d'occupation du domaine public, frais de contrôle de la DSP),
- Les services Haut débit et Très haut débit dont bénéficient les collectivités et établissements membres du Groupement Fermé d'Utilisateurs de Somme Numérique.

Les dépenses liées au fonctionnement du pôle réseau (500 000€ HT) concernent à 75% les charges de personnel des 5 agents du service et leurs moyens administratifs. Pour le reste, il s'agit de la maintenance des supports SIG, des frais de communication, des frais bancaires de la ligne de trésorerie et de l'achat de services Très Haut Débit auprès de 2 opérateurs pour tous les sites publics du GFU raccordés à la fibre.

La gestion du centre serveurs et les services mutualisés

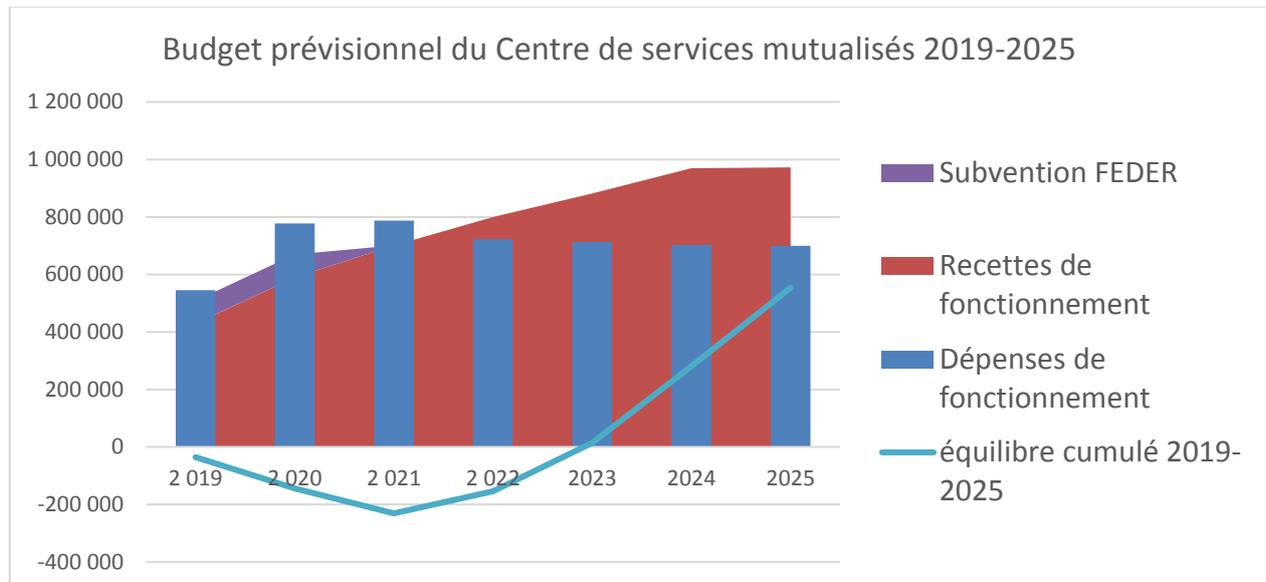
En fonctionnement, les dépenses prévisionnelles du centre serveurs pour l'année 2019 tiennent compte de la mise en place du centre de services mutualisés dans le nouveau Data Center (545 000€ HT).

Sont prévues les charges liées au déménagement des serveurs par l'infogérant du syndicat mixte, les charges à venir du Système Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé (SESAM), la maintenance des équipements et les abonnements liés aux services existants, le renforcement de l'équipe avec 1 administrateur système.

Ces dépenses sont financées par les contributions des collectivités et établissements qui bénéficient des services. Le syndicat mixte dispose déjà à ce jour d'une grille de services qu'il conviendra d'étoffer dans les prochains mois.

Le Comité syndical sera sollicité pour la mise en place de nouveaux services et leur tarification associée :

- un service de sauvegarde sécurisé des données et de stockage synchronisé garantissant la territorialité et la confidentialité des données ainsi hébergées,
- un service de housing, colocation de baies informatiques,
- la mise à disposition de machines virtuelles à la demande,
- des services d'infogérance...



Ce projet a fait l'objet d'une étude par le cabinet IDATE qui a évalué la montée en charge des services fournis suite à une enquête auprès des partenaires potentiels de la Région Hauts-de-France.

Le centre de services mutualisés représente 5% des dépenses de fonctionnement du budget annexe et 10% de ses dépenses d'investissement. Il permet de conforter véritablement cette activité de services du syndicat mixte, en parallèle du déploiement du réseau FttH.

IV. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

1. BUDGET PRINCIPAL – les matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail

Somme Numérique a constitué un groupement de commandes dédié à la mise en œuvre des projets « Espaces Numériques de Travail » dans les écoles maternelles et élémentaires de son périmètre de compétence. Pour répondre aux besoins des membres du groupement, le syndicat mixte dispose d'un accord-cadre de 4 lots avec 3 titulaires retenus pour chaque lot qui sont remis en concurrence au fur et à mesure des besoins.

Les tableaux numériques, vidéoprojecteurs interactifs et les tablettes sont subventionnés par le FEDER à hauteur de 40%.

Les opérations comptables liées à l'acquisition et au remboursement de ces matériels sont inscrites sur des comptes de tiers ; ces matériels n'entrent pas dans l'actif du syndicat mixte, ils sont propriété des membres du groupement concernés.

L'inscription budgétaire s'élève en prévisionnel à 600 000€ en dépense et en recette.

2. BUDGET PRINCIPAL – l'acquisition de nouveaux bureaux pour le siège du syndicat mixte

Les crédits d'investissement inscrits au budget primitif 2018 pour l'acquisition du nouveau siège du syndicat mixte dans les locaux du MIPIH pour un montant de 900 000€, seront reportés au budget 2019. Le compromis de vente est en cours de finalisation en cette fin d'année 2018.

Cet achat sera financé par emprunt. Les charges annuelles de remboursement sont estimées à 50 000€ sur une durée de 25 ans, à comparer au loyer annuel de 70 000€ actuellement versé par le syndicat mixte.

Sont également inscrits en prévision du déménagement, 40 000€ de charges de fonctionnement et 22 000€ de dépenses d'investissements pour l'aménagement des bureaux.

>> Une discussion est engagée avec l'Association des Maires du département de la Somme pour louer une partie des bureaux.

3. BUDGET ANNEXE – la création du centre de services numériques mutualisés

Afin de répondre aux besoins des collectivités et EPCI confrontés au développement de la dématérialisation et de l'administration électronique au sens large, le syndicat mixte souhaite disposer d'une infrastructure de serveurs plus adaptée et conforme aux exigences liées au besoin de continuité de ces services. Somme Numérique a ainsi pour projet l'acquisition du Data Center du Mipih pour une valeur de 1,9 M€.

Ce projet a fait l'objet d'une demande FEDER de 40% auprès des services de la Région Hauts-de-France, dont le dossier est en cours d'instruction en cette fin d'année 2018.

Plan de financement :

Acquisition du Data Center	1 900 000€ dont 1 539 000€ éligibles FEDER
Autres investissements liés aux services	508 550€
Total des dépenses	2 408 550€
FEDER 40%	819 020€

Le reste à charge du syndicat mixte correspondrait à un emprunt maximum de 1,5M€ (avec une charge annuelle de remboursement estimée à 117 000€ sur une durée de 15 ans), qui sera mobilisé au fur et à mesure des besoins.

4. BUDGET ANNEXE - L'opération 2012-2018 de mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique – Montée en débit et FttH

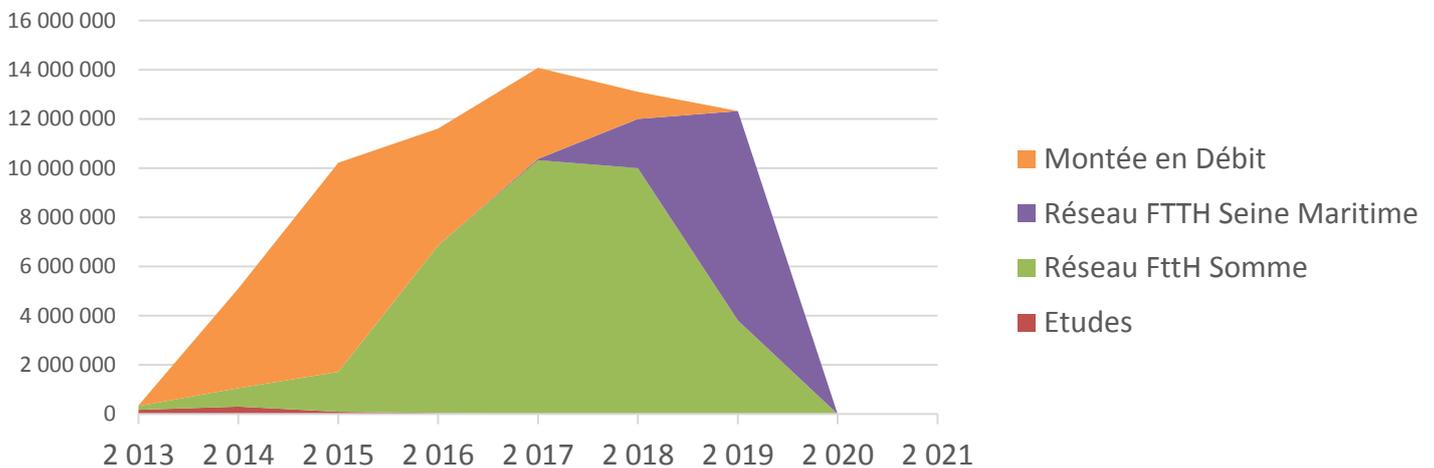
programme global	88 078 160,00
Etudes	600 000,00
Réseau FttH Somme	35 703 360,00
Réseau FTTH Seine Maritime	10 570 000,00
Raccordements FTTH	16 204 800,00
Montée en Débit	25 000 000,00

Opérations de Montée en débit sur le réseau cuivre achevée fin 2018 : 28 600 lignes concernées sur 199 communes.

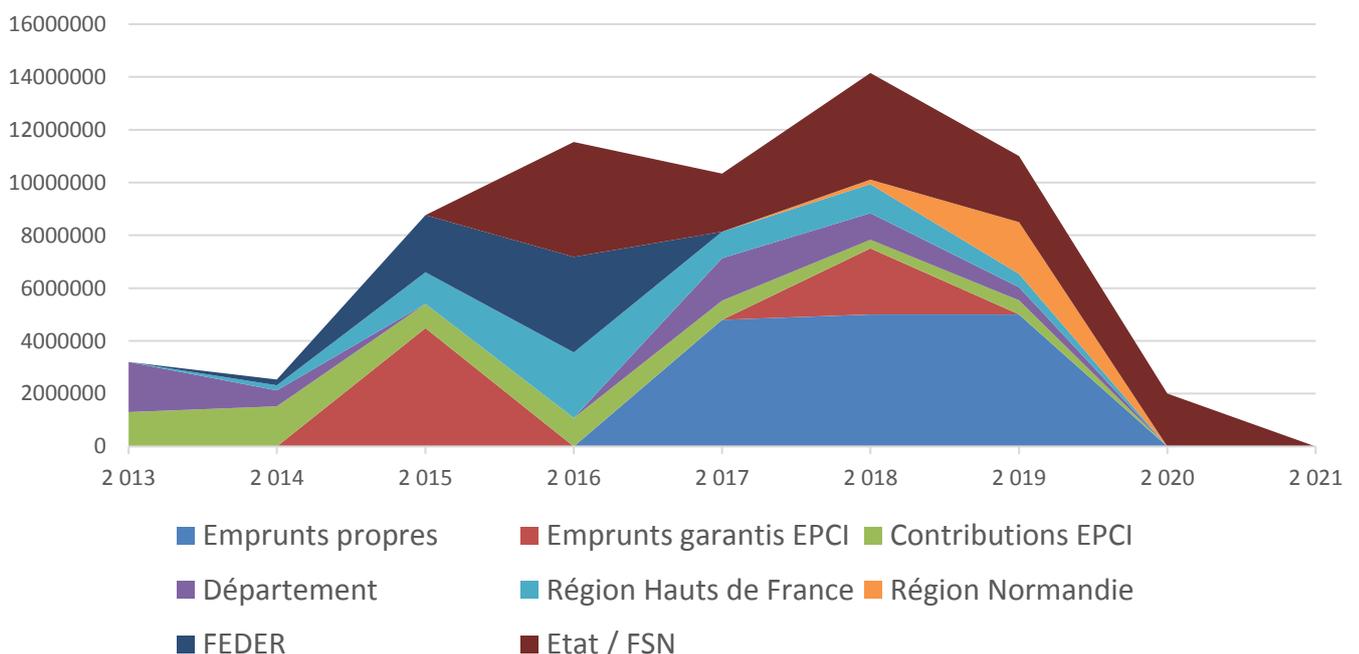
Avancement du programme FttH à fin 2018 : 45 500 prises construites sur 105 communes.

Objectif 2019 : terminer cette première phase de déploiement (Mers-les-Bains et les 10 communes concernées de Seine-Maritime) pour 12 M€ HT et poursuivre les raccordements finaux pour 2 M€ HT.

Progression des investissements



Les sources de financement du programme



5. BUDGET ANNEXE - l'opération 100% FTTH 2019-2024

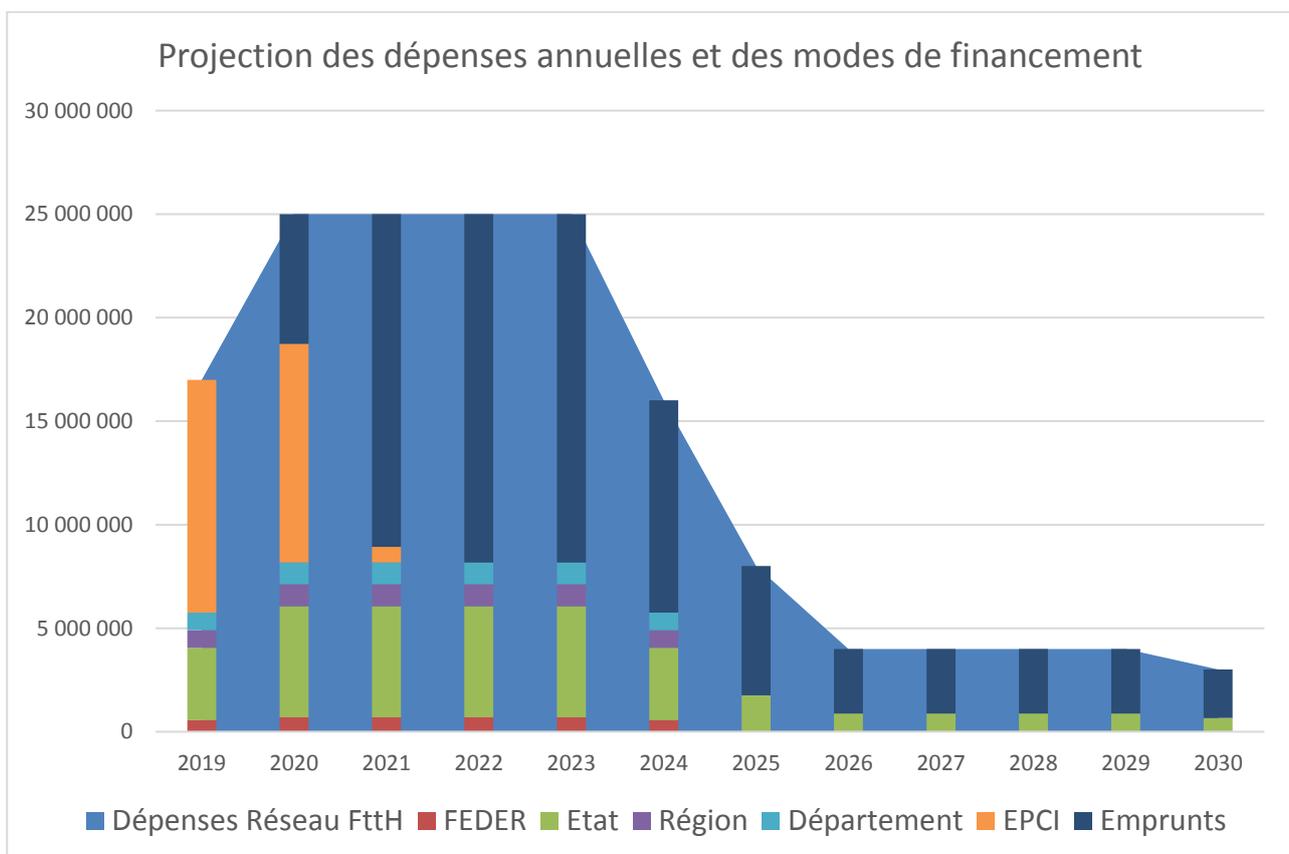
Ce programme d'investissements consiste à construire et raccorder 146 500 prises FttH sur 633 communes. La mise en œuvre opérationnelle débutera au 1^{er} semestre 2019 avec le démarrage des études.

Coût total de l'opération	160 M€
Emprunt Somme Numérique (préfinancement de la part privée – commercialisation du réseau)	88 M€
Coût net public réparti somme suit	72 M€
FSN – Etat	34 M€
FEDER	4 M€
Région Hauts-de-France	6 M€
Département de la Somme	6 M€
EPCI	22 M€

Le règlement financier définissant la participation des EPCI a été approuvé par le Comité syndical le 11 juin 2018.

La demande de subvention au titre du FSN a fait l'objet d'un avis favorable du Comité de Concertation France Très Haut Débit, notifié par le Directeur de la Mission Très Haut Débit de l'Agence du Numérique au Président de Somme Numérique, par courrier du 1^{er} juin 2018.

L'investissement principal de construction du réseau FttH s'échelonne entre 2019 et 2024. Les années suivantes porteront sur les raccordements finaux au fur et à mesure des abonnements des particuliers.



Une étude de l'IDATE est en cours pour affiner cette chronique d'investissements et les besoins d'emprunt correspondants pour faire face aux pics de dépenses des premières années. Il s'agit également de déterminer la capacité du syndicat mixte à rembourser ces nouveaux emprunts et amortir les investissements grâce aux redevances du délégataire notamment.

V. LA DETTE

1. La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte

Depuis le démarrage de la création du réseau de fibre optique jusqu'à ce jour, le syndicat mixte a souscrit 54,4M€ d'emprunts, dont 78% pour le compte de ses membres (les échéances annuelles font l'objet de contributions spécifiques des membres concernés – 2,6 M€). Le reste des échéances est financé par les recettes de commercialisation du réseau (511 230€).

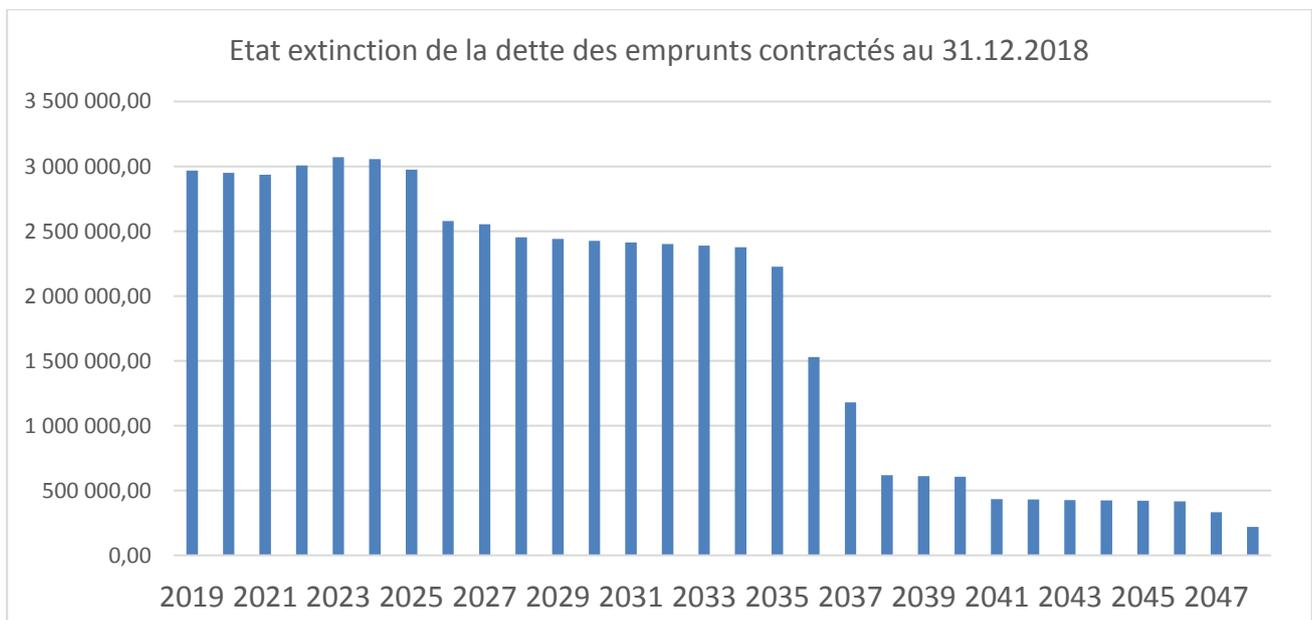
En 2018, Somme Numérique a souscrit 7,5 M€ d'emprunts, dont 2,5 M€ pour la communauté de communes des Villes Sœurs au titre du déploiement en Seine-Maritime.

Année de souscription	Opérations concernées	Montant €	Contributeurs
2004-2007	Création du réseau	31 693 021	Département (83%) et Amiens Métropole (17%)
2009	Extension nord-ouest	775 000	Département
2010-2012	Couverture des zones blanches	3 276 000	Département
2015	Montée en débit	356 625	EPCI (CCTNP, CC2SO, CCALN)
2015	FttH	6 637 384	EPCI (CC Val de Somme, Villes Sœurs, Nièvre et Somme)
2010	Raccordement NRA /dégroupage	1 000 000	Somme Numérique
2012	Raccordements opérateurs	800 000	Somme Numérique
2017-2018	FttH - raccordements et commercialisation	9 800 790	Somme Numérique
		54 338 820	

Tous les contrats sont basés sur un taux fixe, sauf celui de la Caisse des dépôts souscrit à hauteur de 8,9 M€ basé sur un taux variable lié au livret A +1% de marge.

Structure de la dette contractée

Taux fixe	45 406 030	Taux moyen 3,34% pour 21 emprunts
Taux variable	4 132 000	Livret A + 1%
Taux variable	4 800 790	Livret A + 1% avec différé de remboursement du capital
54 338 820		



Les contributions 2019 des membres concernés par le remboursement des échéances d'emprunt se décomposent comme suit :

1 879 809,39	DEPARTEMENT	12 122,06	CCALN
307 906,54	AMIENS METROPOLE	95 243,68	CC VAL DE SOMME
11 395,28	CCTNP	198 822,11	CC VILLES SCEURS
15 605,09	CC2SO	63 100,60	CC NIEVRE ET SOMME

Elles feront l'objet d'une délibération spécifique lors du vote du budget.

2. Les besoins d'emprunt pour l'année 2019

Acquisition des bureaux	900 000€
Création du centre de services mutualisés	1 500 000€
FttH phase 1 – fin des travaux de desserte	5 000 000€
FttH phase 1 – raccordements finaux	2 000 000€
FttH phase 2 – emprunts pour le compte des EPCI	21 320 830€

Les emprunts souscrits pour l'acquisition des locaux et le centre de services mutualisés seront négociés auprès des établissements bancaires classiques, sur une durée de 25 ans pour les locaux et 20 ans pour le Data Center.

Les emprunts souscrits pour le compte des EPCI dans le cadre du déploiement du réseau FttH seront négociés avec la Banque des territoires (Caisse des Dépôts) qui présente une offre basée sur le taux livret A +1% et les autres établissements bancaires afin de trouver la formule la plus adaptée, sur une durée de 25 à 30 ans.

Par ailleurs, afin de palier la différence entre le rythme des dépenses et le versement des subventions, il conviendra certainement de souscrire une **ligne de trésorerie** à hauteur de **4 M€**. Le contrat en cours avec la Caisse d'Epargne arrive à échéance au 5 avril 2019.

somme

Numérique

CATALOGUE DE SERVICES

somme
Numérique

iris
Plateforme d'échanges informatiques
et d'administration électronique

desk | simple | metro

jean.dupont

DÉCONNEXION

CommuneTest

Dématérialisation des marchés publics : l'échéance d'octobre 2018 se rapproche
Somme Numérique met à votre disposition une plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://marchespublics596280.fr>
En Octobre 2018 la législation évolue et vous devrez vous équiper de cet outil : pour activer votre compte sur cette plateforme [contactez nous](#)
*ce service est sans coût supplémentaire pour les communes et communautés de communes, pour les autres établissements publics le coût est de 200€ HT/an

Bienvenue, Jean Dupont

réinitialiser le bureau

Lundi, 9 juillet, 2018 - 16:49

Transmission des Actes

- 0 document en erreur au TdT
- 2 documents en cours
- 7 documents avec une réponse de la Préfecture

Créer nouvel acte

Accéder au service

Convocation des élus

- 1 au statut "envoyé" (non-lu)
- 2 au statut "reçu partiellement" (non-lu)

Créer nouveau document

Accéder au service

Mail Zimbra

3 mails non lus.

demo@sommenumerique.fr

0.18% utilisés

Vous utilisez 9.00MB sur 5120 MB disponibles.

Accéder au service

Parapheur

CommuneTest

- 1 dossier à traiter.
- 0 dossier délégué.
- 0 dossier en retard.

Accéder au service

Flux Hélios

- 0 document en cours
- 1 acquitté par la trésorerie (30 derniers jours)
- 1 document en erreur au TdT

Créer nouveau document

Accéder au service

**Marchés Publics
Dématérialisés**

Accéder au service

Somme Numérique
83, rue Saint-Fuscien - 80 000 Amiens
www.sommenumerique.fr - 03 22 22 27 27



Portail de services IRIS

Un portail unique de services à destination des agents et des élus.

Le portail de services IRIS permet à l'agent ou à l'élu d'accéder via un identifiant et un mot de passe unique, à tous les outils de dématérialisation de Somme Numérique pour l'ensemble de ses collectivités.

Communes et Communautés de communes membres : GRATUIT
Non membre : GRATUIT



Dématérialisation du contrôle de légalité

Un tiers de télétransmission pour transmettre vos actes au contrôle de légalité (Préfecture).

Un tiers de télétransmission (TDT) est un dispositif permettant de télétransmettre de manière sécurisée des flux et documents entre votre collectivité émettrice et un partenaire récepteur (Etat, collectivité, ...). Les télétransmissions sont chiffrées et horodatées. Ce Service vous permet de transmettre par voie électronique à la Préfecture ou la Sous-préfecture vos actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire les rendant exécutoires dès réception de l'accusé électronique.

Communes et Communautés de communes membres : Sans coût supplémentaire
Non membre : 50€ HT/an*

L'acquisition d'un certificat électronique sur clé USB (norme RGS 2*) est nécessaire pour l'envoi des actes. Somme Numérique vous propose d'en faire l'acquisition via la CCI/Chambersign. Validité de la clé 3 ans : coût la première année 104€ HT (50€ HT pour la clé USB + 54€ HT pour le certificat) pour l'année 2 et 3 le coût est de 54 € HT/an . Nous consulter pour bénéficier de ce tarif.



***Tarifs base 2017 révisés chaque année**

Somme Numérique

83, rue Saint-Fuscien - 80 000 Amiens

www.sommenumerique.fr - 03 64 85 01 24

Julie SARNOWSKI - j.sarnowski@sommenumerique.fr // Lenny CARTIER - l.cartier@sommenumerique.fr



Télétransmission vers la trésorerie et Signature

Un tiers de télétransmission des flux comptables à la trésorerie ainsi que la signature électronique via le parapheur.

La transmission des flux comptables (dépenses, recettes, budget) se fait manuellement par un formulaire de saisie sur le portail IRIS ou automatiquement lorsque le logiciel de gestion financière de la collectivité est connecté directement à la plateforme IRIS (JVS, AFI, Berger Levrault...). Les flux comptables peuvent être signés électroniquement via le parapheur électronique de Somme Numérique avant d'être télétransmis à la trésorerie.

Contribution fixée à 0,05 centimes € HT pour les EPCI et 0,07 centimes € HT par habitant pour les communes. Un minimum de facturation de 50€ HT et un maximum de 5 000€ HT/an. Pour les autres établissements, la contribution est fixée à 200€ HT/an.

L'acquisition d'un certificat électronique sur clé USB (norme RGS 2*) est nécessaire pour l'envoi des actes. Somme Numérique vous propose d'en faire l'acquisition via la CCI/Chambersign. Validité de la clé 3 ans : coût la première année 104€ HT (50€ HT pour la clé USB + 54€ HT pour le certificat) pour l'année 2 et 3 le coût est de 54 € HT/an . Nous consulter pour bénéficier de ce tarif.



Marchés publics dématérialisés

Une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Cette plateforme permet de dématérialiser toutes les étapes d'un marché public de la publication de l'avis d'appel public à concurrence et du dossier de consultation des entreprises à la notification de l'opérateur économique retenu. Elle répond à la réglementation en vigueur et dispose d'une bonne visibilité auprès des entreprises.

A partir d'octobre 2018 la législation évolue et oblige chaque collectivité à se doter de cet outil pour les marchés > 25 000 € !

**Communes et Communautés de communes membres : Sans coût supplémentaire
Non membre : 200€ HT/an***



Somme Numérique

83, rue Saint-Fuscien - 80 000 Amiens

www.sommenumerique.fr - 03 64 85 01 24

Julie SARNOWSKI - j.sarnowski@sommenumerique.fr // Lenny CARTIER - l.cartier@sommenumerique.fr



Messagerie collaborative Zimbra

Une messagerie collaborative et fonctionnelle.

Cette messagerie est accessible via un simple navigateur web. Vos messages sont sauvegardés chez Somme Numérique et vous pouvez partager des documents, des agendas, des contacts...

Contribution pour les EPCI et communes fixée à 15 € HT/an par boîte aux lettres pour 5 GO et 20€ HT/an par boîte aux lettres illimitée. Pour les autres établissements, la contribution est fixée 20 € HT/an par boîte aux lettres pour 5 GO et 25€ HT/an par boîte aux lettres illimitée. Une mise en service de 10€ HT la première année sera demandée*



Site internet

Des solutions individualisées aux collectivités pour leur site internet.

Nous vous accompagnons dans la création de votre site et nous nous occupons de l'hébergement de votre site. La collectivité est totalement maître de son site.

Nous nous chargeons également de la réservation et de la gestion de votre nom de domaine.

**Communes et Communautés de communes membres : Sans coût supplémentaire
Non membre : 50€ HT/an pour l'hébergement du site internet et 10€ HT/an pour la gestion du nom de domaine***



***Tarifs base 2017 révisés chaque année**

Somme Numérique

83, rue Saint-Fuscien - 80 000 Amiens

www.sommenumerique.fr - 03 64 85 01 24

Julie SARNOWSKI - j.sarnowski@sommenumerique.fr // Lenny CARTIER - l.cartier@sommenumerique.fr



Courrier électronique sécurisé

Nous vous proposons l'équivalent électronique de la lettre avec accusé de réception.

Votre collectivité peut utiliser ce module pour transmettre les convocations au conseil municipal, conseil communautaire, commission... Il peut également être utilisé pour transférer des documents.

Communes et Communautés de communes membres : GRATUIT
Non membre : GRATUIT



Transfert et partage de fichiers

Transférez et partagez vos fichiers en toute sécurité.

Ce service vous permet de transférer facilement vos fichiers volumineux sans saturer votre boîte mail.
Les fichiers sont conservés 7 jours et vérifiés par un antivirus.

Communes et Communautés de communes membres : GRATUIT
Non membre : GRATUIT



Somme Numérique

83, rue Saint-Fuscien - 80 000 Amiens

www.sommenumerique.fr - 03 64 85 01 24

Julie SARNOWSKI - j.sarnowski@sommenumerique.fr // Lenny CARTIER - l.cartier@sommenumerique.fr



Règlement général sur la protection des données

Mettez-vous en conformité avec les obligations relatives au RGPD grâce à notre partenariat avec l'ADICO.

Ce service apporte une mise en conformité complète avec la nouvelle réglementation et en particulier l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

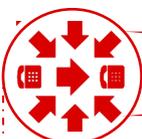
Ce dernier accompagnera les collectivités dans la mise en place des procédures qui garantiront la protection des données à caractère personnel qu'elles détiennent, ainsi que sur la libre circulation de celles-ci.



La grille tarifaire du contrat d'accompagnement est fonction du seuil de population. Nous vous invitons à nous contacter pour une étude personnalisée.



Adrien CLABAULT - a.clabault@sommenumerique.fr



Groupement télécoms

Grace au groupement télécoms, bénéficiez des meilleures prestations télécoms aux meilleurs prix. La mutualisation des commandes permet d'obtenir les prix plus intéressants des opérateurs pour l'ensemble des membres du groupement.

Vous pouvez y adhérer par simple délibération, même en cours de marché. Somme Numérique vous fournit, sur transmission de vos dernières factures, une simulation des économies que vous réaliserez en adhérant au groupement de commandes. Dès réception de votre délibération, Somme Numérique vous transmet les documents utiles à votre situation et vous met en relation avec l'opérateur titulaire du ou des lots qui vous concernent.



**Communes et Communautés de communes membres : GRATUIT
Non membre : 100 € HT***

***Tarifs base 2017 révisés chaque année**



Aude DETAIX - a.detaix@sommenumerique.fr

Somme Numérique

83, rue Saint-Fuscien - 80 000 Amiens // www.sommenumerique.fr - 03 22 22 27 27



Raccordement Fibre Optique et activation du service Internet

L'adhésion à Somme Numérique, dans le cadre du GFU, offre la possibilité à chaque membre de raccorder son ou ses sites publics à la fibre optique et de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'activation du service internet.

Deux types de raccordement sont possibles en fonction des besoins de chacun :

- le raccordement par fibre mutualisée (FTTH)
- le raccordement par fibre dédiée (FTTO) garantissant des débits symétriques de 100 Mbps.

Pour chaque raccordement de site, un devis sera réalisé afin d'en définir le coût mais aussi pour anticiper d'éventuels travaux (tranchées...).

Une fois les sites raccordés et le service internet activé, chaque membre a la possibilité de migrer sa téléphonie vers la téléphonie sur IP pour optimiser ses dépenses.



Contribution au service internet pour les membres : 840 € HT/an pour les raccordements FTTO et 600 € HT/an pour les raccordement FTTH. Pour les non membres, le passage par un opérateur est obligatoire.



Fabien DUMONT - f.dumont@sommenumerique.fr



Espace Numérique de Travail

"En collaboration avec les services départementaux de l'éducation nationale, Somme Numérique accompagne le déploiement du numérique dans les pratiques pédagogiques des écoles.

A partir de projets pédagogiques validés, la communauté éducative peut avoir accès à une plateforme collaborative sécurisée. Cette plateforme donne également accès à des ressources pédagogiques / éducatives. Le syndicat Mixte Somme Numérique peut également accompagner la politique d'équipement des écoles selon les projets.



Communes et CC membres : 8,30 € TTC par élève/an*

Non membre : 12.45 € TTC*

***Tarifs base 2017 révisés chaque année**



Jérôme DEPRES - j.depres@sommenumerique.fr



La mutualisation permise par l'existence du syndicat mixte Somme Numérique vise deux objectifs indissociables :

- Réaliser des économies substantielles pour toutes les collectivités grâce aux groupements de commandes et aux chartes de services mutualisés .
- Offrir aux « petites » collectivités l'accès à des services de la même qualité que les « grandes » collectivités tout en bénéficiant de l'accompagnement nécessaire à une bonne transformation numérique de leur gestion

Les actions menées sur la qualité de l'accès à Internet rendent aujourd'hui très facile l'usage de tous les services proposés par Somme Numérique par toutes les collectivités de notre Département. Encore faut-il qu'elles soient suffisamment informées de l'existence de nos services : telles est la raison d'être de ce catalogue de services.

Philippe VARLET
Président de Somme Numérique



Pour toute information sur l'action de Somme Numérique, votre contact :
M. Houssni BAHRI, Chargé de communication
h.bahri@sommenumerique.fr
06 12 21 43 67

Débat d'Orientation Budgétaire 2019 – Projet de grille tarifaire des services d'administration électronique en vigueur et à venir dans le cadre du projet de centre de services numériques mutualisés

Services	Tarifs membres	Tarifs non membres	Délibération
1- Transmission des actes au Contrôle de légalité	0,00	52,68	27-juin-16
2- Plateforme de marchés publics	0,00	210,72	27-juin-16
3 – Nom de domaine (unité)	0,00	10,54	27-juin-16
4 – Hébergement d'un site Web	0,00	52,68	27-juin-16
Pack démat (1+2+3+4)	0,00	316,07	27-juin-16
5 – Dématérialisation des flux comptables (PES V2)			12-déc-16
Communes	0,07€/habitant		
EPCI et autres établissements publics	0,05€/habitant	200,00	
6 – Messagerie Zimbra maximum 2Go /compte	15,00	21,07	27-juin-16
6.1 - Messagerie / compte en stockage illimité	20,00	26,34	27-juin-16
6.2 - Mise en service année 1	0,00	10,54	27-juin-16
7 – Groupement de commandes Télécoms	0,00	105,36	27-juin-16
8 - Service Electronique Sécurisé d'Archivage Electronique			11-juin-18
Tranche A stockage 5 Go	150,00	150,00	
Tranche B stockage 10 Go	300,00	300,00	
Tranche C stockage 25 Go	750,00	750,00	
Tranche D stockage 50 Go	1 500,00	1 500,00	
Tranche E stockage 100 Go	3 000,00	3 000,00	
Tranche F stockage 200 Go	5 250,00	5 250,00	
Tranche G stockage 400 Go	9 000,00	9 000,00	
Tranche H stockage 800 Go	15 000,00	15 000,00	
Tranche I stockage 2 To	25 000,00	25 000,00	
Go supplémentaire /an	10,00	10,00	
9 - Sauvegarde et stockage synchronisé			<i>à adopter</i>
Niveau 1 - modalité simple / FAS	100,00	100,00	
Niveau 1 - modalité simple / abonnement annuel	420,00	480,00	
Niveau 2 - avec serveur local / FAS	200,00	200,00	
Niveau 2 - avec serveur local / abonnement annuel	1 200,00	1 440,00	
Niveau 3 - Back up sauvegarde locale / FAS	400,00	400,00	
Niveau 3 - Back up sauvegarde locale / abonnement annuel	1 800,00	2 400,00	
Equipement boitier de sauvegarde NAS 2 disques	400,00	400,00	
10 - Solution de bornes Wifi public			<i>à adopter</i>
Installation à la charge de la collectivité			
Frais d'accès au service	250,00		
Abonnement borne + filtrage avec engagement 3 ans	204,00		
11 - Mise à disposition de machines virtuelles			<i>à adopter</i>
VM1 (1 vcup, 2Go ram, 20Go de disque, sauvegarde 7 jours)	420,00	480,00	
VM2 (2 vcup, 4Go ram, 40Go de disque, sauvegarde 7 jours)	840,00	960,00	
VM1 (4vcup, 8Go ram, 80Go de disque, sauvegarde 7 jours)	1 260,00	1 440,00	
12 - Hébergement physique de serveurs			<i>à adopter</i>
Cold corridor privatif (location de 8 ou 16 baies dans un couloir dédié)	sur étude		
Location d'une baie 42U - Frais d'accès au service	1 000,00		
Abonnement mensuel Baie 42U hors énergie	8 400,00		
Location d'1/2 baie 42U - Frais d'accès au service	800,00		
Abonnement mensuel 1/2 baie	4 800,00		
Location d'1/4 baie 42U - Frais d'accès au service	500,00		
Abonnement mensuel 1/4 baie	3 000,00		
Facturation de l'énergie /kw consommé	0,10		